
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2024 A 20 HEURES

Présents : Patrice CARTERON, Cyril VILLARD, Joël SEON, Murielle BEYNEL, Bruno GREGOIRE, Paul BONNIER, Xavier GRANJON, Lucia POINT, Thierry VACHON, Damien GIANDOLINI, Sandra PADEL

Excusés : Néant

MME Sandra PADEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers Municipaux : 11 - Conseillers Municipaux présents : 11 - Nombre d'absents : 0

Procuration : Néant

Toutes les décisions ont été prises par scrutin ordinaire.

I. **ORDRE DU JOUR**

- Renouvellement de la convention de partenariat – Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- Approbation convention CCMDL de mise à disposition Arceaux de Vélos
- Approbation de la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie avec la CCMDL
- Encaissement chèque AFPC – 2ème versement pour 2023

- Point sur le personnel communal
- Bilan des participations aux commissions CCMDL
- Questions diverses

II. **DELIBERATIONS PRISES**

❖ **2024-41 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire, notamment au travers d'un logiciel commun et l'embauche d'un coordinateur.

Des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire). Le financement se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention avait été prolongée par avenant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ **2024-42 – APPROBATION CONVENTION CCMDL DE MISE A DISPOSITION ARCEAUX DE VELOS**

Dans le cadre du projet AVELO2, la CCMDL travaille sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien et œuvre à déployer du stationnement adapté aux vélos sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle propose la mise à disposition d'arceaux adaptés au stationnement de vélos.

GRAMMOND

La commune de Grammond a commandé 10 arceaux à sceller, subventionné à hauteur de 60% par la CCMDL. La commune de Grammond s'engage à installer les arceaux sur son territoire au plus tard le 31 décembre 2024, la pose étant à ses frais, et à assurer le matériel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ **2024-43 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AVEC LA CCMDL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de voirie concernent cette année la réfection du parking du stade et le chemin de Fontfroide. Ces travaux ont été entrepris sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 28 697.35 €. Le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 26 514.98 €. La différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière sera à la charge de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, déduction faite du FCTVA.

Une convention précisant les modalités de mise en place de ce fond de concours a été établie par la CCMDL.

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ **2024-44 – ENCAISSEMENT CHEQUE AFPC – 2ème VERSEMENT pour 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foot Pays de Coise (AFPC) lui a fait parvenir un deuxième chèque de 3 091.80 € pour couvrir une partie de leur consommation d'électricité sur l'année 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 3 091.80 € au nom de la commune.

III. **POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

-La commune recherche des bénévoles au mois de septembre pour le temps d'accueil des enfants au service de la cantine (réception, animation et hygiène des jeunes enfants).

IV. **BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL**

V. **QUESTIONS DIVERSES**

- **Programme voirie 2024** : La commune avait sollicité une subvention au titre de l'enveloppe de voirie communale auprès du département afin de l'aider à financer les travaux de réfection du Chemin de la Cabane. La subvention d'un montant de 9 880.00 € a été accordée.
- **Antenne relai** : Free Mobile a déposé son dossier de déclaration préalable pour l'implantation de son antenne relai sur la parcelle A184. L'arrêté de non-opposition a été délivré par la commune le 28 juin 2024.

Procès-Verbal approuvé à Grammond, le 6 septembre 2024.

Sandra PADEL
Secrétaire de séance,



Patrice CARTERON,
Maire,



Publié le 20 septembre 2024